



LETTRE OUVERTE

Vendredi, 22 mai 2026,

A l'attention de madame la directrice du CD de Joux-la-Ville,

OBJET : Demande de convocation d'un Comité Social d'Administration

Les mouvements sociaux successifs récents nous ont permis d'obtenir 19 nouveaux personnels sur les 21 demandés.

Nous souhaitons dissiper l'impression de passivité que dégage la direction quant à l'organisation de service notamment.

Nous souhaitons également clarifier les positions des uns et des autres. En effet, il semblerait que, lors de la dernière réunion sur l'organisation du service de Joux-la-Ville, les propos et positionnements des uns et des autres aient été à défaut de déformés, à minima mal compris.

Pour cela et parce-que nous ressentons, peut-être à tort, une volonté d'immobilisme, nous, souhaitons une clarification inéquivoque.

Nous, représentants élus du Syndicat Local Pénitentiaire FO Justice de Joux-la-Ville, représentons la moitié des sièges du Comité Social d'Administration. Nous adressons donc par la présente, une demande formelle de convocation du CSA conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

En vertu des textes régissant le dialogue social dans la fonction publique, nous exerçons notre droit de demander la tenue de cette instance dans les plus brefs délais.

Nous souhaitons que cette instance ait pour objets les questions suivantes, qui relèvent de la compétence du CSA et concernent l'organisation et le fonctionnement de notre établissement :

Expérimentation du service, continuité ou redéfinition.

Un bilan de l'expérimentation en cours doit être tiré. Nous demandons une présentation chiffrée des absences de tous types, mises en corrélation avec le déploiement de l'expérimentation et les différents mouvements de personnel. Nous demandons une présentation exhaustive des plannings mis en place, sans oublier la projection d'un service à 5 au QID. Nous souhaitons également une présentation des heures effectives du poste surveillant acteur. A l'issue nous demandons un vote sur la question de la poursuite ou de l'ajustement du dispositif, avec les impacts sur l'organisation du travail et les effectifs.

Situation de la légumerie et gestion des matières premières.

Des questions persistantes se posent concernant l'efficacité et l'avenir de ce projet. Nous souhaitons disposer d'un bilan précis : depuis le début du projet, quantités journalière produites, quantités journalières vendues, quantités journalières jetées, évaluation du gaspillage alimentaire et des mesures correctrices mises en œuvre. Nous souhaitons également que nous soient présentés les coûts/bénéfices de ce projet. Nous demandons la mise en place d'un audit de l'efficacité opérationnelle de ce projet et la communication des résultats de celui-ci aux OS.

Point de situation de l'équipe de direction

Il est un constat évident que l'équipe de direction est décimée. Y-a-t-il une volonté de combler les carences de l'établissement ? La mobilité est-elle liée à la vacance des postes, si tel est le cas, est-il possible d'y déroger ? Peut-on clarifier les missions et les prérogatives de chacun ? Il semblerait que les compétences du chef de détention aient été étendues. Ce dernier assure-t-il les fonctions d'adjoint au chef d'établissement par intérim du CD de Joux-la-Ville ? Le cas échéant, quelles sont les prérogatives qui lui sont confiées ? Il nous semble par ailleurs important que cette situation soit reconnue officiellement pour une bonne prise en considération de cette situation dans son déroulement de carrière.

État des projets d'établissement et feuille de route stratégique

Aucune visibilité n'existe actuellement sur les projets en cours. Nous demandons une présentation exhaustive des orientations de l'établissement. Nous demandons une présentation des budgets de l'établissement corrélés aux projets tout juste terminés, en cours et à venir. Nous demandons un calendrier projet explicite : quels sont les priorités court terme (0-6 mois), moyen terme (6-18 mois) et les étapes de mise en œuvre ? Nous souhaitons également connaître l'orientation de l'établissement vis-à-vis de l'accueil de la population pénale. Evaluation précise et exhaustive de la prise en charge des AICS, des TIS, des MOS, du régime différencié, du surveillant acteur, des pathologies psy. Quel est le retour d'impact de la mesure codétenu de soutien ? Nous souhaitons également une présentation de l'évolution des violences en détention.

Le personnel a le droit de connaître la direction donnée à son établissement et les évolutions prévisibles de ses conditions de travail. Cette demande s'inscrit dans une logique de transparence et de co-construction indispensable au bien-être collectif. Nous attendons confirmation de la date de cette réunion avec l'ordre du jour détaillé et les documents afférents permettant de nourrir les débats et réflexions.

Cordialement

